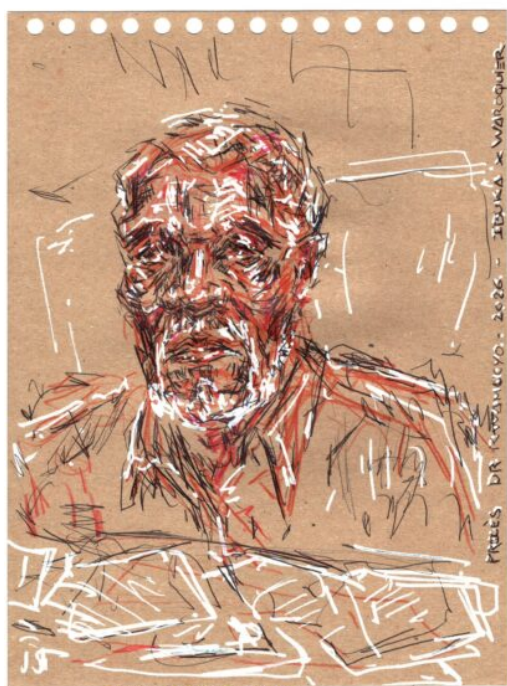


Procès en appel d'Eugène Rwamucyo à la Cour d'assises de Paris

Publié le 16 juillet 2026 sur le site d'Ibuka France

Compte-rendu du jour 25 de lundi 13 juillet 2026



Dessin de Thomas Waroquier

L'audience du 25ème jour démarre à 9h20. Les avocats de la défense ont formé un contentieux au président par le versement de conclusions. **Maître Siari** rappelle qu'elle a demandé à donner acte sur la lecture faite par le président de la lettre de monsieur Janvier Gasana, qu'elle trouvait "*inéga*le".

Maître Sztulman souhaite quant à lui faire des observations sur les 20 questions posées à la cour : il explique que selon lui, les questions ne respectent pas les dispositions de l'article 349 du code de procédure pénale. Il avance que "*les faits spécifiés ne ressortent pas*" des questions posées à la Cour, les comparant à l'arrêt de mise en accusation de Monsieur Eu-

gène Rwamucyo. Il souhaite ainsi faire intégrer dans les questions, les éléments de faits de l'arrêt de mise en accusation. Il en vient ensuite à la question de l'espace géographique de "HUYE", qui, à son sens *"relève d'une confusion entre HUYE et BUYE"*, et souhaite l'écarter des questions. Enfin, il demande de supprimer des questions, les éléments relatifs au temps inscrit dans la prévention, à savoir *"fin juillet"* car selon lui, son *"client est parti au mois de Juin"*. En outre, il conteste la mention de l'adverbe *"notamment"*, inscrit au sein des questions, estimant que *"ce terme n'y a pas sa place"*. Il demande enfin de supprimer la question de savoir *"s'il est constant"* qu'il y a eu un génocide, indiquant que *"tout le monde est d'accord sur cette question"*.

L'Avocate générale observe que sur les premières conclusions consistant à donner acte d'une lecture inéquitable de M. Janvier Gasana, le président avait déjà répondu à cette problématique ; elle indique que *"rien ne pose difficulté dans le cadre de ce procès"*. Sur les conclusions d'incident déposées par Maître Sztulman relatives aux 20 questions posées à la cour, l'Avocate générale observe que les questions collent au terme d'incrimination. Sur la mention relative à la commune de "HUYE", elle explique qu'il n'y a pas *"d'erreur matérielle"*, mentionne les témoins qui en ont parlé, puis relève : *"On vous demande de rectifier une erreur inexistante !"*.

Sur la reformulation des questions, le Président indique maintenir les questions tel quel. Le président explique *"ne pas pouvoir préjuger d'une erreur matérielle"* concernant la commune d'HUYE, d'autant que l'arrêt de mise en accusation a *"saisie la Cour d'assises sur cet espace géographique"*. Sur la rectification temporelle, il s'agit du même argument ; il explique que s'il accepte de retrancher la période de Juillet 94, il commettrait *"une erreur monumentale"*, au stade des questions. La défense souhaite ériger ses conclusions en contentieux au Président, et demande une motivation écrite. L'audience est suspendue à 9h55 et reprend à 10h10. Le Président indique que la Cour rejette les conclusions de Maître Siari, cette lecture ne portant nullement atteinte aux droits de la défense. Sur les conclusions de Maître Sztulman, la cour les écarte également. Les plaidoiries des avocats des parties civiles peuvent

alors débiter.

Maître Paruelle :

"Il aura fallu 32 ans pour voir Monsieur Eugène Rwamucyo rendre des comptes, 32 ans durant lesquels les rescapés ont pu, sans aucune aide extérieure pour la plupart, tenter de se reconstruire".

"J'entends toujours les mêmes arguments de la défense : des témoins manipulés, des tribunaux Gacaca corrompues et la terrible répression du FPR quand ce n'est pas le double génocide. [...] Ceci n'est que diversion, vous êtes seulement ici pour juger des faits commis par une seule personne, Monsieur Eugène Rwamucyo, entre avril et juillet 1994, pendant le génocide au Rwanda".

"Les circonvolutions de langage des témoins qui sont venus à cette barre, s'agissant du génocide des Tutsi, ne fait que rappeler un négationniste rampant [...]. En faisant état d'un double génocide, le génocide des Tutsi disparaît [...] ; le négationnisme est le prolongement du génocide".

"La justice des hommes, c'est pour les vivants évidemment mais c'est également pour les morts, tous les morts des familles de nos clients. [...] Ce procès doit constituer un devoir de mémoire, car le travail de mémoire est à mon sens ce qui importe le plus aux victimes, et à la réparation de nos sociétés".

"Le génocide n'est pas seulement une atteinte aux victimes directes, il est une atteinte à l'ordre juridique international lui-même. C'est pour cette raison qu'a été créée la compétence universelle. [...] La France a le pouvoir de juger Monsieur Eugène Rwamucyo, car le génocide des Tutsi concerne l'humanité tout entière. En rendant justice, la France honore les victimes et assure sa part dans l'effort international de vérité".

"Le traumatisme altère la capacité même de se remémorer, [...], comment dès lors répondre aux exigences de la procédure judiciaire, quand le corps revit la scène avant même que l'esprit puisse la formuler (...) Rendre justice ce n'est pas seulement condamner les coupables, c'est aussi reconnaître que pour certaines victimes le simple fait de se souvenir

est déjà une souffrance extrême".

Maître Smadja, avocat de la LICRA :

"La voix que je porte aujourd'hui n'est pas celle d'un seul rescapé. La voix que je porte aujourd'hui n'est pas celle de ceux qui restent. La voix que je porte aujourd'hui n'est pas celle de ceux qui sont passés devant vous [...] Assise là-bas derrière, sur un banc, La LICRA veille [...]. La LICRA s'engage contre les génocidaires, ceux qui nient l'Humanité d'hommes et des femmes, avec leur jurisprudence mortifère."

"Le génocide est le refus du droit d'un groupe humain entier ! Ce n'est pas un crime politique, un conflit ou une guerre : il n'y a pas deux parties qui se font face et s'affrontent. Il n'y a que les victimes d'un côté, et les bourreaux de l'autre".

"Dans les crimes de masse, les rôles sont répartis selon une organisation qui confère à chacun une mission bien précise, car pour commettre un crime d'une telle ampleur, il faut être méthodique, organisé, discipliné. [...] Dans le cas du génocide perpétré contre des Tutsi, chaque acteur a donc été un maillon de la chaîne génocidaire. Eugène Rwamucyo constitue à lui seul plusieurs de ces maillons : il contribue, il coordonne et enfin il met en œuvre la stratégie génocidaire. Il est à la fois l'auteur intellectuel du crime et son exécutant. [...] Les mains que l'on condamne n'ont pas besoin d'être maculées de sang : elles peuvent tout aussi bien être recouvertes de terre et tachées d'encre".

Maître Sebbah, avocat de la FIDH :

"Aucun témoin ne doit survivre : Un livre témoin pour un crime qui ne devait en laisser aucun. [...] Ce livre, c'est donner une possibilité à ces témoins qui ne devaient pas survivre, d'être entendus".

"C'est à l'aune de cette pensée raciste que vous devrez juger Eugène Rwamucyo [...]. La proximité de l'accusé avec les idées racistes et extrémistes, avec Jean-Bosco Barayagwiza et la CDR [...] et avec Jean Kambanda en sont les illustrations les plus frappantes".

“Une formule est revenue plusieurs fois dans la bouche d’Eugène Rwamucyo : “les Rwandais ont tout essayé, sauf la justice et la réconciliation”. Pour les morts, la justice et la réconciliation, c’est la réhabilitation de ces corps jetés dans les fosses, les latrines et les fossés [...]. Pour les survivants, la justice et la réconciliation passent par les témoignages, l’écoute et la reconnaissance des souffrances endurées”.

Maître Vinet, avocat de la FIDH :

Sur les enfouissements : “Cette version très édulcorée de l’histoire ne tient pas. La dissimulation, au Rwanda comme ailleurs, n’a jamais été un élément annexe du génocide mais au contraire, c’est un élément consubstantiel (...) c’est confisquer l’Humanité des victimes jusqu’à la mort. [...] On a ainsi pu faire taire leur vie, taire leur nombre et taire leur nom”.

“Monsieur Eugène Rwamucyo n’était pas un simple exécutant animé par de simples considérations de santé publique [...] l’impunité du petit fonctionnaire exécutant les instructions n’est pas acceptable en matière de génocide [...] ! En vérité, Eugène Rwamucyo avait parfaitement conscience que les opérations d’enfouissement participaient à la destruction de la population Tutsi. Sous sa direction, les morts ont été balancés dans des latrines ou jetés dans des fosses. Quant aux buttes érigées au-dessus des fosses, dont on n’aura jamais entendu l’existence auparavant, elles n’ont jamais eu pour fonction de marquer la présence de tombes collectives, [...], mais seulement d’épargner aux Hutu qu’ils ne trébuchent sur des amas de cadavres”.

Maître Falgas, avocat d’IBUKA FRANCE :

“Ibuka : souviens-toi. C’est cette phrase que je veux que vous gardiez dans vos délibérés. Le souvenir n’est pas une vengeance, et n’est pas une punition. Et faire justice aux morts, c’est cela qui nous occupe aujourd’hui. [...] Ils [Ibuka France] se sont donné pour objectifs 3 choses : la mémoire, la justice, et le soutien matériel et moral aux rescapés”.

“On a invité à l’estrade la Sainte trinité des relativistes. Pour eux, le FPR est partout. Ils sont capables de reconnaître le génocide à condition qu’on dise que les Interahamwe sont des infiltrés, que le racisme était résiduel, que le responsable du génocide c’était le FPR. A se focaliser sur ces petites histoires, on évite de se confronter à la grande : celle des coups de gourdins cloutés, des tendons d’Achille coupés parce qu’ils sont trop grands, et des viols, dont on parle trop peu. [...] Pour nous cette grande Histoire, c’est l’histoire d’Antoine Ndorimana, c’était un enfant de 9 ans. Cet enfant de 9 ans a vu la réalité s’inverser : un monde parallèle où les églises sont des charniers, les voisins des assassins, et les tracteurs des engins de mort. Antoine Ndorimana, chaque jour, il passe devant l’église de Nyumba, pour se rendre au travail. Et chaque jour, il pense au corps inerte de son père, dans lequel il s’est lové en tirant un tableau de craie noire en guise de couverture”.

Pour reprendre les mots de Marcel Kabanda : “Je n’ai pas besoin de parler des crimes du FPR pour parler des crimes du génocide : c’est là mon droit le plus strict”.

“On a peut-être abusé du terme dissimulation, que l’on assimile à la discrétion. Dissimuler c’est enfouir, ne pas laisser de traces avec l’assurance de l’impunité. [...] En l’absence de traces, on ne peut pas croire qu’il y avait une volonté d’exhumer à postériori. S’il ne reste rien et qu’il n’y a pas de traces, on ne peut pas se souvenir. Cette absence de traces est d’autant plus insupportable, qu’on en a vu au cours de cette audience des traces. Monsieur Rony Zachariah, il va prendre en photo des charniers. C’est ça un médecin : il conçoit en situation d’urgence l’importance de documenter ce qu’il voit. Nous, on n’a pas de photos de Nyumba, on n’a pas de traces. C’est la terre qui engloutit le souvenir de ces personnes qui y ont été enterrées. C’est cela la logique génocidaire ! ”.

“C’est dans une logique d’inversion des réalités, dans laquelle Eugène Rwamucyo s’insère pleinement. [...]”. “Qu’est-ce qu’il a dit sur ces corps ? Qui étaient-ils ? Qu’a-t-il dit sur leur vie et leurs espoirs ? Ils étaient comme vous et moi : ils avaient une vie, des naissances, des projets... un avenir ! Je voudrais qu’on parle de ces morts-là non pas comme des déchets, mais comme des personnes qui avaient des destins et des aspirations. Et Eugène Rwamucyo ne pouvait pas ignorer l’émotion que suscitent les charniers. Il sait que documenter des forfaits

invitent à l'action. Et quand ces forfaits sont le fait de l'action, il ne les documente pas".

"La parole des rescapés, ce n'est pas la grande fosse de l'humanité, c'est la résilience d'un collectif qui devait disparaître. [...] Je vais vous laisser avec quelques derniers mots. Ibuka : Antoine, Valentine, Sandra, Patrice, Marie-Françoise, Jean-Baptiste, Firmin, Bernadette, Espérance, Caritas, Fébronie, Joselyne, Valérie, Francine, Jacqueline, Séraphine, Prisca, Grâce, Juliette, Xavier, Joséphine, Clémentine, Janvier, Elisabeth, Marie, Jocelyne, Dominique. Vous portez désormais en vous le souvenir de leur mort, et je vous demande dans le cadre de vos délibérés, d'en prendre soin".

Maître Sabadotto, avocat de SURVIE et CAURI :

"Aucun témoin ne doit survivre, pour qu'aucun ne puisse raconter l'horreur vécue par les victimes". [...] Aucun témoin ne doit survivre pour empêcher le mécanisme de cette mise à mort [...]. Aucun témoin ne doit survivre, pour effacer les preuves des crimes [...]. Aucun témoin ne doit survivre, pour que ne puissent pas être questionnés les rouages de ces mécanismes génocidaires (...) car sans témoin, un autre récit est possible, celui d'Eugène Rwamucyo".

"Les discours de haine ont permis une déshumanisation avant le passage à l'acte. (...) mais déshumaniser ne suffit pas, il faut faire du Tutsi un ennemi. [...] l'emploi d'un langage codé a eu des conséquences considérables : travailler était devenu tuer [...] et plus de 30 ans après, le langage peut toujours produire ces effets".

"Ces dernières semaines, il nous a été compté un narratif alternatif de l'Histoire du Rwanda, un discours qui brouille les mécanismes du génocide, un discours selon lequel il n'y a pas eu de planification du génocide. Autrement dit le génocide ne serait donc pas le résultat d'une préparation politique, idéologique, administrative et militaire. Pourtant, c'est précisément l'inverse qui ressort du travail des historiens. Nier la planification, c'est faire fi de la spécificité du rôle joué par les autorités étatiques, c'est faire fi pour Monsieur Rwamucyo de sa propre responsabilité".

"Les auteurs du génocide ne voulaient qu'aucun témoin ne survive, empêcher leur parole,

leur récit. Pourtant des témoins ont survécu ; et ils sont venus nous partager leur histoire. Survivre ne signifie pas oublier, survivre signifie composer avec la mémoire traumatique". " La justice, elle ne réécrit pas l'Histoire, mais elle qualifie les événements, nomme les crimes commis et établit les responsabilités. La justice, elle désigne les responsables des crimes, écoute les témoins, et c'est ainsi que la justice fait en sorte que l'entreprise d'effacement des génocidaires, échoue".

Maître Bernardini, avocat de SURVIE et CAURI :

"C'est le résultat d'une administration de la mort : l'état pourvoit, organise et va perpétrer les massacres comme il organise, administre et perpétue l'enfouissement des cadavres. [...] Les tueurs ont perpétré ces massacres, parce qu'ils ont considéré que c'était de la vermine, et qu'il fallait nettoyer. Et c'est ce qu'il s'est passé : l'enfouissement des corps comme on enfouit des déchets".

"La défense est libre, mais peut-on laisser faire ça ? Laisser faire et laisser dire l'indicible ?! [...] Prenez bien conscience de la douleur de nos victimes, lorsqu'elles ont entendu cette ligne de question et cette stratégie de défense (...) toutes les thèses révisionnistes du génocide perpétré contre des Tutsi à longueur d'audience est particulièrement douloureux pour tout le monde. Déplorable, déplorable défense, c'est un des mots de ce procès. On se souviendra aussi du témoin qui ne devait pas survivre".

"Ce ne sont pas 24 personnes qui s'adressent à vous, mais des milliers de fantômes de Nyumba dont les corps ont été enterrés sous l'église paroissiale, des dizaines de milliers d'âmes perdues. Pas une stèle pour honorer leur mémoire. Juste le silence et la mort".

"Rendez-vous compte : Innocent Biruta, Augustin Ndindiriyimana, Gaudence Nyirasafari, et en première instance : Jean Kambanda, le Premier ministre du gouvernement intérimaire génocidaire en personne ! Les gros bonnets ont tous répondu à l'appel de Monsieur Rwamucyo". Il conclut : "Cette idéologie continue d'exister, continue de se diffuser et continue de se déployer. La défense a manœuvré une embarcation fragile dans des eaux troubles, au risque d'enfoncer son client dans les ténèbres du négationnisme".

Maître Jean Simon, avocat de SURVIE et CAURI :

"J'ai été assez discret, et c'est un choix. Et je me suis mis à votre place : comme un observateur attentif, mais qui à la fin va prendre la parole. La première observation, c'est que nous sommes dans un dossier qui concerne des faits anciens. [...] Mais le discours du 14 mai 1994, prononcé par Eugène Rwamucyo en présence de Jean Kambanda à L'UNR : là, vous avez un élément qui est figé dans le temps, qui est écrit au cœur du génocide, et moins d'un mois après le discours de Théodore Sindikubwabo [ndlr : Président du Rwanda pendant le génocide] ! Dans ce discours vous avez la confirmation que le Tutsi de l'intérieur, c'est l'ennemi. Ce texte est un véritable appel aux armes, un appel encadré par l'approbation du Cercle des intellectuels. Ce discours il est extrêmement bien préparé, c'est en réalité l'assentiment d'Eugène Rwamucyo à la politique génocidaire. L'autodéfense civile a été l'un des rouages du génocide, et Eugène Rwamucyo l'encourage(...). C'est un engagement idéologique et politique qui remonte à avant le génocide ! [...]"

"Ce film : "le FPR attaque : une guerre pour rien !" [Réalisé par l'accusé], c'est une propagande, et ce n'est rien d'autre [...]. Il y a une posture de la défense qui consiste à dire qu'on ne remettra jamais en cause le génocide... c'est bien de le dire, mais c'est mieux de le faire ! [...] Il va même plus loin : il dit qu'il ne comprend pas ce qu'on lui reproche et finalement : c'est lui la victime".

Sur la posture politique de l'accusé : "Oui, mais" : Le négationnisme, c'est aussi la minimisation. Et ce "mais" vous fait croire qu'il y a une autre version, plus subtile, mais pourquoi ? Pourquoi on cherche à vous faire croire ça ? Ne vous y trompez pas, c'est sa défense qui elle, est totalement politique, pas le génocide. Combien de fois à cette audience, alors qu'on parle du génocide, on nous parle du FPR ? La carte du FPR est sortie à tout bout de champ. La question n'est pas celle de savoir s'il y a eu un génocide, et c'est constant. La vraie question qui se pose, c'est de savoir ce qu'il a fait pendant le génocide. Et cette défense politique, elle se manifeste par le choix des témoins, comme Monsieur Mbeko, pour finalement nous expliquer que ce n'est pas la position de la défense. Alors pourquoi le choisir

? Pour nous dire des choses qui n'intéressent personne ? (...) et ce n'est pas utile, car il instille l'idée qu'on devrait mettre quelque chose à côté du génocide, et ce "oui, mais", est insupportable ! [...] Eugène Rwamucyo, c'est l'homme politique par excellence : on ne répond jamais oui, jamais non ; et on s'interroge sur ce qu'on a voulu poser comme question. Il construit un discours pour tenter de déconstruire une accusation. [...] C'est le groupe cible, les Tutsi, qui a pris le pouvoir après la guerre ? Cela ouvre la voie aux fantasmes les plus absolus. L'influence de Kagame dans ce procès, moi je ne l'ai pas vu. Kagame, c'est un fantasme dans ce procès, fantasme qui permet à l'accusé de cacher sa personnalité".

Puis il conclut sur "l'absence d'empathie" de l'accusé : "La défense, énervée par cet état de fait à secouer son client, et en toute fin d'interrogatoire, on a vu une petite porte s'ouvrir... Après que la défense lui a rappelé sa condition carcérale, le soutien de son épouse et le soutien de ses filles venues admirablement parler de leur père. Mais est-ce qu'il en a dit plus ? [...] Monsieur Rwamucyo, bien sûr que vous avez une part d'humanité, comme tous ceux qui ont été condamnés pour les mêmes faits avant vous. [...] Mais ce "oui-mais", est insupportable ! Espérons que face à ce génocide, il finira par enlever le "mais", pour simplement y mettre un "oui"".

L'audience est suspendue à 13h05 et reprend à 14h30 avec la suite des plaidoiries des avocats des parties civiles.

Maître Karongozi :

"Monsieur Rwamucyo m'a marqué au cours du procès de 1^{er} degré, car selon moi, il a été le plus clair de toutes les personnes qui ont été jugées en Belgique et en France dans les procès où j'ai participé. A l'une des questions que je lui ai posées, il y a deux ans, il a dit 'Maître nous sommes dans deux camps opposés'. Le mal pour lui, c'est le FPR. Je représente des parties civiles, des personnes physiques, je n'ai pas de mandat du FPR".

"Nous étions vers la fin du procès, je pose la question à Monsieur Rwamucyo : 'est-ce que

finalement les Tutsi sont des étrangers ?', il m'a répondu : 'les Tutsi sont des étrangers'.

Maintenant il a changé de stratégie. Mais implicitement Monsieur Rwamucyo y croit".

"Rwamucyo nous dira que la deuxième République de Habyarimana est pacifique, mais c'est un trompe-l'œil. Habyarimana instaurera la politique des quotas. C'est presque criminel de refuser à un enfant d'être instruit".

"Monsieur Rwamucyo fait partie de cette équipe qui est mobilisée à Butare pour préparer l'apocalypse (...). A l'UNR, du 20 au 21 avril, on a tué environ 500 étudiants ! Lui va en réunion du conseil de faculté le 24 avril ! Dans le bureau du doyen Karemera, (...) il ne peut pas ne pas avoir vu, ni avoir entendu ce qui s'est passé le 20 et le 21, et qu'il n'a pas été question de parler des élèves tués et des professeurs tués !".

"Quand Rwamucyo parle de la souffrance par l'exil ; il ne parle pas de la douleur des autres. Quand je lui parle de Kabanda qui a dû s'enfuir, il ne répond pas". "Ne laissez pas Monsieur Rwamucyo falsifier l'histoire. Pourriez-vous, par votre décision, prévenir d'autres ennemis de la liberté".

Maître Thuan dit Dieudonné :

"Vous avez une immense responsabilité dans ce dossier si particulier, responsabilité partagée, et que je dirais commune. Pourquoi ? Pas uniquement parce qu'on est filmé – ce film constitue en soi, une archive judiciaire historique. Mais parce qu'il concerne des faits qui ont durablement heurté la conscience collective humaine. Ce procès fait partie de notre héritage commun. Et la première question que je me suis posée : comment fait-on pour faire face à une telle affaire ? Une affaire qui nous plonge dans les abysses de l'âme humaine".

"Moi, j'ai remarqué deux choses chez Monsieur Eugène Rwamucyo : d'une part, il n'a cessé d'avancer masqué ; d'autre part, il n'a cessé de vouloir vous manipuler. Vous manipuler en inversant les rôles, les pôles de responsabilité, et en se victimisant. L'accusé avance masqué face aux sujets sensibles : la mort, la souffrance d'autrui, les tueries, les massacres. Il se dissimule derrière une intellectualisation massive. Dès qu'il est coincé, son mécanisme de défense, c'est intellectualiser le débat de manière massive. A la fin vous avez oublié la

question que vous lui avez posé. Face aux accusations, il se présente systématiquement comme un grand témoin, un grand observateur, l'humaniste universel, mais surtout comme une victime : victime de la guerre, victime du FRP, victime du CPCR, victime d'un complot politique et dernièrement victime de l'autorité judiciaire française qu'il qualifie de coloniale et raciste. [...] Il dissimule sa pensée complotiste et révisionniste derrière des considérations historico-politiques absconses, infondées et hors sujet. [...] Il ne veut pas qu'on le regarde lui, qu'on regarde ses actes, ses choix. Sa position victimaire est un peu outrancière. Il a toujours souhaité susciter de la compassion sur sa personne, mais jamais sur les victimes".

"Sur les victimes que je représente : 20 personnes, hommes et femmes à jamais marqués dans leur chair et leur esprit ; qui, très certainement, ne s'en remettent jamais, et qui ont tout perdu, pour beaucoup. [...] Toutes ces personnes m'ont raconté l'horreur absolue dans laquelle elles ont été plongées. Toutes m'ont dit qu'au début, le 20 avril, ils sont partis avec leurs baluchons, leurs animaux, parce qu'ils voyaient dans la colline en face les maisons prendre feu (...). Elles sont parties de leur village à marche forcée ! Et toutes m'ont parlé des barrages, et des indications données aux barrages, car tout était fait pour qu'elles se déplacent en masses, pour pouvoir les tuer plus facilement. (...) Le sang, le bruit, les odeurs, les viols pour les femmes, les enfants... On vous a parlé d'une enfant de 11 ans, j'en ai une qui avait à peine 7 ans ! Les corps dans les latrines, la poudre de piment soufflée pour repérer les survivants".

"Régine, ma cliente qui avait 7 ans à l'époque, a vu sa mère se faire décapiter devant elle, au bord du fleuve. Et chaque soir, elle descendait ; elle prenait des risques, pour descendre cette petite colline et serrer la main de sa mère. Séraphine, elle, avait 18 ans. Elle a vu mourir sa sœur cadette et son bébé de 2 semaines. Elle a pu sauver le bébé de sa sœur dans un premier temps, mais il est mort par le poids qu'elle avait sur elle dans la fosse. Et puis Faustin, il a perdu 12 personnes qui étaient là. Il a pu s'enfuir à pied et traverser la frontière du Burundi, alors qu'il avait une balle dans la jambe".

Maître Colette Martin :

“Tout au long de cette audience, il a tenté de vous convaincre de son innocence : il s’est présenté comme un homme de paix, et il nous explique être injustement poursuivi par le FPR depuis maintenant plus de 30 ans, parce qu’il est le seul à dénoncer les crimes commis par le FPR. [...]. Cependant, dès 1973 se déclare l’enracinement de son extrémisme ; et on a parlé ici de son exclusion de Byumba (...) et Eugène Rwamucyo nous a dit que cette expulsion était préventive. Préventive de quoi ? Et pourquoi ? Personne n’a compris”.

“La question qui va se poser à vous est de savoir si Eugène Rwamucyo a pris part au génocide entre avril 94 et juillet 94 à Butare ? Arrêtons-nous sur les actes qu’il a reconnus lui-même durant la commission du génocide : les rapports, sa désignation par le préfet pour coordonner l’ensevelissement des corps, la réunion du 14 mai 94, avec Jean Kambanda, Premier ministre du gouvernement intérimaire génocidaire, et la réunion du 23 Juin 1994 qu’il a lui-même convoquée !”.

“Eugène Rwamucyo explique qu’il a agi dans la précipitation, pour des raisons sanitaires. Mais la question que je me pose : c’est, pourquoi il a donné des consignes seulement à Monsieur Birasa. Si l’objet était vraiment d’éviter les épidémies, il aurait été extrêmement utile de les diffuser à toute la population. C’est incompréhensible”.

“Soyez-en assuré : sa mission, il va la mener avec le mépris le plus total, loin d’être un homme de paix, Monsieur Rwamucyo était et, il est toujours un extrémiste génocidaire. Son objectif était bien, conformément au programme du parti CDR, d’éliminer tous les Tutsi du Rwanda”.

Maitre Ladu :

“Éric Gillet, avocat Belge et contributeur au livre « Aucun témoin ne doit survivre » d’Alison Desforbes, historienne américaine, a insisté sur le rôle des intellectuels qui ont mis « leur puissance intellectuelle au service du développement de la haine raciale ». (...) Le témoin Eric Gillet a indiqué que les intellectuels ont contribué à « valider le message ». Leur simple présence sur les lieux du crime suffit à légitimer le message d’extermination. Au cours des débats, on a également évoqué la question de la langue génocidaire. Le vocabulaire se

confond avec le langage du quotidien : “travailler”, “protéger”, “désherber”, “débroussailler”, “organiser la société”...Il s’agit d’effacer tout affect dans le langage, et d’embrigader massivement la population en donnant l’illusion que les bourreaux continuent à s’affairer à leurs travaux agricoles. [...] Cette manière anodine de parler d’une extermination planifiée permet de créer une « carapace mentale » aux tueurs par la déshumanisation et la banalisation. Elle permet également de brouiller la compréhension des acteurs internationaux, qui peuvent être trompés par l’apparente normalité de ces termes. Ce vocabulaire génocidaire est largement relayé par les médias de l’époque : RADIO RWANDA, RTLM et la presse écrite avec KANGURA”.

Sur Eugène Rwamucyo : “Eugène Rwamucyo fait partie de cette élite intellectuelle rwandaise, bénéficie d’une bourse, fait des études de médecine en URSS [...]. A son retour, il occupe tout de suite un poste à responsabilité, va obtenir une chaire à l’université de Butare, un poste à responsabilité au CUSP. Tout de suite, on voit se profiler une personne extrêmement ambitieuse sur le plan professionnel, mais aussi sur le plan politique comme le dit le doyen Karemera. [...] Lors d’une réunion publique qui s’est tenue à la faculté de médecine le 14/05/1994, en présence du Premier ministre Jean Kambanda, Eugène Rwamucyo a pris la parole au nom du Cercle des Républicains universitaires et de 4 partis politiques (MRND-MDR-PSD et PRD). Eugène Rwamucyo a pris la parole après le Premier ministre, et est apparu comme le principal orateur. Dans son discours, Eugène Rwamucyo entendait donner des conseils au gouvernement intérimaire, et affirmait que les intellectuels avaient leur rôle à jouer dans la défense civile et la volonté d’aider le gouvernement. Alison Desforges relevait dans son rapport qu’Eugène Rwamucyo reprenait la teneur des propos tenus le 19 avril 1994 par le président Sindikubwabo, en déclarant que tous devaient combattre et « travailler » pour gagner la guerre. Cette réunion regroupait des universitaires, des fonctionnaires et des militaires de Butare”.

“Vers la mi-avril 1994, les habitants Tutsi des collines environnantes, notamment de la Préfecture de Gikongoro, abandonnaient leurs maisons pour venir se réfugier à Gishamvu, et plus particulièrement à la paroisse de Nyumba et au Grand séminaire de Nyakibanda. Ces

lieux religieux avaient constitué des refuges pour les Tutsi lors de la révolution de 1959. Les autorités locales les invitaient même à se rendre dans ces lieux. Les miliciens les laissaient passer aux barrières, en les dépouillant de leurs biens et de leur bétail. Ils se sont retrouvés en grand nombre. Puis, les massacres ont commencé... Au début, ces réfugiés se sont défendus en lançant des pierres sur leurs assaillants. Mais les miliciens sont revenus plus nombreux, certains avec des armes à feu et des grenades. Le carnage a alors commencé... Les Tutsi étaient renfermés dans des écoles, des églises, mais les Interahamwe sont rentrés de force et les ont massacrés. Pour les empêcher de fuir, on leur coupait le talon d'Achille et les miliciens revenaient plus tard pour achever leurs victimes. Ils leur jetaient du sable ou du piment sur leur visage, afin de vérifier si parmi les corps allongés il y avait encore des survivants. Ensuite un Caterpillar est venu creuser des fosses pour y mettre les corps. Alors que certains des Tutsi étaient encore vivants et poussaient des gémissements, rien n'arrêtait cette machine infernale sur son passage. Pour achever plus rapidement les survivants, à Nyumba, la machine a fait tomber les murs d'une école. Il convient de relever ici qu'Eugène Rwamucyo était présent lors de la démolition de l'école par la pelle mécanique conduite par Emmanuel Birasa".

"A l'évidence, l'église a été épargnée par Eugène Rwamucyo, non pour épargner les victimes Tutsi encore vivantes à l'intérieur, - puisque l'on sait que la pelleteuse mécanique n'est intervenue qu'après les massacres -, mais parce que l'accusé était particulièrement attaché à cet édifice catholique ; lui-même avait eu l'intention de devenir prêtre, et il avait effectué des études au Grand séminaire de Nyakibanda, séminaire tout proche de la paroisse de Nyumba... Il en ressort qu'Eugène Rwamucyo, en sa qualité d'autorité des Affaires Sanitaires, avait la faculté d'ordonner ou de s'opposer à la destruction de bâtiments comprenant des victimes survivantes. [...] Votre Cour est appelée à se prononcer sur la participation de l'accusé au génocide des Tutsi qui s'est déroulé au Rwanda d'avril à juillet 1994, et non sur les exactions qui auraient pu être commises par le FPR, avant ou après cette période. En invoquant ces faits extérieurs à la présente procédure, le Dr Rwamucyo cherche à détourner le débat et à éluder sa propre responsabilité dans les meurtres et les blessures infligés à des

femmes, à des nourrissons, à des enfants, et à des vieillards, victimes innocentes de l'entreprise génocidaire. Aujourd'hui, 32 ans après les massacres, les victimes attendent que les coupables soient jugés". **L'audience est suspendue à 17h05 et reprend à 17h25.**

Maître Delavenne :

"Depuis maintenant six semaines, nous parlons presque quotidiennement de la mort. Nous avons entendu des témoins de contexte, des historiens, des enquêteurs, des experts, des survivants. Nous avons étudié des cartes, des photographies, des procès-verbaux, des expertises. Nous avons parlé de fosses, de cadavres, d'ensevelissements, d'exhumations. Nous avons presque fini par utiliser ces mots avec une forme d'habitude. Et pourtant... Il ne faudrait jamais s'habituer à parler de la mort. Encore moins lorsqu'elle est organisée. Encore moins lorsqu'elle devient industrielle. Encore moins lorsqu'elle porte un nom que l'humanité avait juré de ne plus jamais connaître : Le génocide.

Car le génocide ne consiste pas uniquement à tuer. S'il ne s'agissait que de tuer, les victimes auraient encore une tombe. Les familles auraient un lieu où venir se recueillir. Les enfants auraient un nom gravé sur une pierre. Le génocide poursuit un objectif plus ambitieux. Il veut faire disparaître jusqu'à la trace même de ceux qu'il assassine. Il ne veut pas seulement supprimer des êtres humains. Il veut supprimer leur mémoire. Leur existence. Jusqu'au souvenir de leur passage sur cette terre. C'est pourquoi les fosses sont si importantes dans ce procès. Une fosse n'est jamais un simple trou dans la terre. Une fosse est un acte. Le dernier acte du génocide".

"Le meurtre enlève une vie. La fosse enlève une identité. Elle prive une mère de son enfant. Elle prive un enfant de son père. Elle prive une famille de toute possibilité de deuil. Elle prive une société de sa mémoire. Elle prive la justice de ses preuves. Et lorsque, trente-deux années plus tard, des hommes viennent rouvrir ces fosses... ce ne sont pas seulement des ossements qu'ils découvrent. Ils découvrent une vérité. Une vérité que certains auraient

voulu laisser définitivement sous terre. Monsieur le Président, pendant tout ce procès, une phrase n'a cessé de résonner dans mon esprit. « Cela sentait la mort ».

Oui. Cela sentait la mort. Mais ceux que je représente aujourd'hui n'ont pas simplement senti cette odeur. Ils l'ont respirée pendant des semaines. Ils ont marché au milieu des corps. Ils ont vu leurs parents exécutés. Ils ont vu leurs enfants mourir. Ils ont vu leurs voisins devenir leurs assassins. Ils ont vu les fosses se remplir. [...] lorsque j'entends aujourd'hui expliquer, nuancer, relativiser... je ne peux m'empêcher de penser à eux. Parce que le déni commence toujours ainsi. Jamais par une négation brutale. Par une nuance. Puis une explication. Puis un doute. Puis une remise en cause des témoins. Puis une remise en cause des victimes. Et, lentement, le crime disparaît derrière les mots.

Voilà pourquoi ce procès est si important. Il ne juge pas seulement ce qui s'est passé au Rwanda en 1994. Il juge aussi ce que certains continuent de faire trente-deux ans plus tard. Car le déni est la dernière étape du génocide".

" Le Rwanda : Le pays des mille collines. Je m'y suis rendu à plusieurs reprises. J'y ai passé plusieurs semaines. J'y ai rencontré chacune des trente-deux parties civiles que je représente aujourd'hui. Je voulais les écouter. Je voulais voir les lieux. Je voulais que leurs dossiers cessent d'être des chemises cartonnées, et que leurs noms deviennent des visages. Et je peux vous dire une chose : on ne revient jamais du Rwanda exactement comme on y est parti.... Ce pays est d'une beauté presque déroutante. Les collines se succèdent à perte de vue. Les enfants jouent. Les marchés vivent. Les églises sont pleines. Rien, absolument rien, ne laisse imaginer qu'ici même, il y a trente-deux ans, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés. La nature, elle, a continué. Mais sous cette terre si verte reposent parfois des centaines de victimes. C'est sans doute cela qui m'a le plus marqué : le silence. Pas un silence de paix. Un silence chargé. Habité. Le silence de ceux qui savent. De ceux qui ont vu. De ceux qui continuent de vivre avec l'absence".

"C'est l'un des aspects les plus glaçants de ce génocide. On n'a pas seulement tué. On a

organisé. On a planifié. On a regroupé. On a rassuré. Pour exterminer plus efficacement, il fallait concentrer les victimes. Parce qu'un génocide n'est jamais un mouvement de colère. Un génocide est une organisation. Une logistique. Une administration de la mort. Et c'est précisément à cet endroit que Monsieur Eugène Rwamucyo apparaît dans ce dossier. Parce qu'à partir du moment où des milliers de corps s'accumulent, une nouvelle question surgit : que faire des morts ? Comment les faire disparaître ? Comment empêcher que demain ils parlent encore ? Cette question nous conduit au cœur de ce procès. Aux fosses."

"Depuis le premier jour de ce procès, un mot revient sans cesse. Les fosses. Les fosses de Gishamvu. Les fosses de Butare. Les fosses ouvertes, refermées, déplacées, exhumées, expertisées. À force de les évoquer, nous pourrions presque oublier ce qu'elles sont réellement. Une fosse n'est pas un élément de procédure. Une fosse est le témoignage silencieux d'un massacre. Une fosse est un cimetière auquel on a refusé d'être un cimetière. Parce qu'un cimetière est un lieu de dignité. On y dépose un corps. On lui donne un nom. On prie. On pleure. On transmet une mémoire. La fosse commune fait exactement l'inverse. Elle retire le nom. La dignité. Le deuil. Jusqu'à l'individualité. Les morts ne sont plus des personnes. Ils deviennent une masse. Un volume. Un problème à gérer."

Sur Eugène Rwamucyo : "Que dit le dossier ? Il dit que dès le 10 avril 1994, à Kigali, une réunion se tient à la Préfecture. On y organise l'ensevelissement des cadavres qui jonchent déjà la ville. Et le ministre de la Santé donne une instruction que je vous demande de retenir : « commencer par les cadavres les plus visibles ». Pourquoi les plus visibles ? Le conducteur du Caterpillar, Emmanuel Birasa, s'en souvient : il fallait cacher les cadavres « aux Blancs qui pouvaient venir les photographier ». Et le préfet ordonne de creuser des trous sans les recouvrir. Pour économiser le carburant. Et « parce que les gens continuaient de mourir ». Dès le 10 avril, donc, l'ensevelissement n'est pas une mesure sanitaire. C'est une opération de dissimulation".

"Le dossier dit ensuite que le 25 avril 1994, un document est transmis au préfet de Butare au nom de la faculté de médecine, demandant des moyens matériels et financiers pour « débarrasser les cadavres ». Un document dont Eugène Rwamucyo s'était chargé. Il dit que le

préfet met alors à sa disposition l'engin de chantier et son conducteur. Et Emmanuel Birasa est formel : Eugène Rwamucyo était le « directeur de la région sanitaire », celui dont il « devait recevoir les ordres ». C'est lui qui le conduit à Gishamvu. C'est lui qui désigne l'emplacement des fosses : une entre l'église et l'école, une autre face à l'entrée de l'église. C'est lui qui, chaque matin, donne les instructions aux prisonniers, à la population, aux employés des travaux publics. C'est lui qui vérifie que les corps sont bien recouverts de terre. (...) L'accusé lui-même. Interrogé, il répond que « sur la plupart des sites », les corps étaient en putréfaction. « Sur la plupart ». Donc pas sur tous. Et les juges d'instruction en tirent la conséquence qui s'impose : 'ce médecin, qui supervisait et dirigeait ces opérations, n'a jamais requis une équipe de secours'. Jamais prévu un véhicule pour conduire un blessé à l'hôpital. Comment savoir à l'avance qu'aucun blessé ne serait présent ? Il était le médecin des fosses. Il n'a jamais été le médecin des blessés ! Voilà ce dont nous parlons. Non pas d'une image. Non pas d'une métaphore. D'actes. De décisions. D'ordres donnés. Car faire disparaître les morts n'est jamais un geste neutre. C'est une décision. Une décision qui suppose une organisation. Du temps. Des moyens. Une volonté. Et lorsqu'on cherche à faire disparaître les morts, c'est que l'on sait déjà que ces morts parleront un jour. On enterre des corps. Mais, en réalité, on tente surtout d'enterrer des preuves".

Sur les parties civiles : "Lorsque je me suis rendu à Gishamvu, j'ai marché sur cette terre. Une terre magnifique. Rouge. Fertile. Paisible en apparence. Mais lourde de ce qu'elle contient encore. Parce que cette terre garde la mémoire. Les hommes mentent parfois. Les archives disparaissent. Les témoins meurent. Mais la terre ne ment jamais. Elle conserve tout. Les os. Les vêtements. Les balles. Les alliances. Les chaussures d'enfants. Pendant trente-deux ans, cette terre a gardé le silence. Puis un jour, elle a parlé. Les fouilles ont commencé. Les experts sont venus. Ils n'ont pas trouvé des hypothèses. Ils ont trouvé des corps. Des centaines de corps. Des restes humains qui racontaient exactement ce que les survivants racontaient depuis trente-deux ans. Et cette parole des fosses, Mesdames et Messieurs les Jurés, n'appartient pas au passé. Elle résonne encore aujourd'hui, sur les lieux mêmes de ce dossier".

“À Ngoma, un agriculteur de soixante-dix ans, Célestin, vient chaque jour observer les fouilles. Il a perdu sept enfants en 1994. Il n’en a jamais retrouvé aucun. Alors il guette, parmi ce qui remonte de la terre, un morceau de tissu, une chaussure, dans l’espoir, de reconnaître les vêtements que portaient ses enfants le jour de leur disparition, et de pouvoir, dit-il, leur offrir enfin un enterrement décent.

Sept enfants. Trente ans d’attente. Voilà, très exactement, ce que vivent les trente-deux parties civiles que je représente. Et c’est ici que ce procès prend une dimension particulière. Pour la première fois, la parole des survivants rencontrait la preuve matérielle. Les fosses confirmaient les témoins. Les témoins confirmaient les fosses. Il ne s’agissait plus seulement de mémoire. Il s’agissait de vérité judiciaire. [...] C’est la plus grande erreur de tous les criminels de masse : croire que le temps effacera leurs crimes. L’Histoire démontre exactement l’inverse. Les fosses finissent toujours par s’ouvrir. Les os finissent toujours par parler. Les survivants finissent toujours par témoigner. Et les juges finissent toujours, un jour, par être saisis. [...] Je me suis souvent demandé ce qu’attendaient réellement les trente-deux survivants que je représente. Je peux vous assurer d’une chose. Ils ne sont pas venus chercher la vengeance. La vengeance appartient aux hommes ; la Justice appartient à cette Cour. Ils ne sont pas venus chercher la haine. Ils en ont déjà trop vu. Ils sont venus chercher une vérité. Une reconnaissance. Ils sont venus entendre, peut-être pour la première fois depuis trente-deux ans, quelqu’un leur dire : « Oui. Ce que vous avez vécu est vrai. Oui. Vous n’avez rien inventé. Oui. La Justice vous croit ». Car c’est cela, le drame du déni. Le déni ne consiste pas uniquement à nier les faits. Il consiste à faire douter les victimes d’elles-mêmes”.

Sur le négationnisme : “Autre chose s’est jouée dans cette salle pendant six semaines. Autre chose que l’exercice des droits de la défense. Chaque question reçoit une réponse. Chaque élément appelle une explication. Chaque témoignage devient discutable. Chaque souvenir devient fragile. Chaque certitude devient une hypothèse. Tout est replacé dans un contexte. Tout devient relatif. Et progressivement, une étrange impression s’installe : plus rien n’est certain. Plus rien n’est établi. Plus personne n’est véritablement responsable. Les fosses ? Un

sujet technique. Les massacres ? Un contexte. Les témoins ? Faillibles. Les survivants ? Approximatifs. À la fin, il ne reste plus qu'une immense zone grise. Or le génocide n'est pas une zone grise. Il est d'une effroyable clarté. Les négationnistes ne commencent jamais par dire : « Le génocide n'a pas existé ». Ils sont infiniment plus habiles. Ils interrogent les chiffres. Ils discutent les dates. Ils contestent les témoins. Ils opposent les mémoires. Ils fragmentent la vérité. Ils créent du doute. Toujours davantage de doute. Parce qu'ils savent qu'une vérité entièrement niée choque immédiatement. Alors ils préfèrent la dissoudre".

Maître Delavenne conclut : *"Je repense, une nouvelle fois, à cette phrase prononcée par Eugène Rwamucyo en première instance : « Cela sentait la mort ». Oui. Cela sentait la mort. Mais les victimes, elles, ne se souviennent pas d'une odeur. Elles se souviennent d'un visage. D'un père. D'une mère. D'un enfant. D'un dernier regard. D'une main lâchée dans la panique. Des cris. Des machettes. Des fosses. La différence est peut-être là. L'un décrit un environnement. Les autres décrivent une vie qui disparaît. [...] Alors lorsque nous prononçons aujourd'hui leurs noms, nous ne faisons pas œuvre de compassion. Nous faisons œuvre de justice. Parce que le génocide voulait précisément qu'ils disparaissent une seconde fois : dans l'oubli. Or la Justice a une fonction essentielle. Elle rend un nom à ceux que les bourreaux avaient voulu réduire à un chiffre. Elle rend une histoire à ceux que l'on avait jetés dans une fosse. Elle rend une dignité à ceux que l'on avait traités comme des déchets. [...] Les survivants conservent les souvenirs. La Justice, elle, conserve la vérité. Et cette vérité ne s'adresse pas uniquement à l'accusé. Elle dit à chaque génération : « Voilà ce qui s'est passé. Voilà ce que des hommes ont été capables de faire à d'autres hommes. Voilà pourquoi nous devons rester vigilants ». Parce qu'un génocide ne commence jamais avec une machette. Il commence toujours avec un mot. Un mot qui distingue. Un mot qui exclut. Un mot qui déshumanise. Puis un discours. Puis une propagande. Puis un voisin devient un ennemi. Puis un homme devient une chose. Et lorsque l'on a transformé un homme en chose, il devient possible de le tuer. [...] Une fosse ne crie pas. Elle attend. Elle attend qu'un anthropologue s'agenouille. Qu'un médecin retire délicatement quelques centimètres de terre. Qu'apparaisse un os. Puis un*

crâne. Puis une alliance. Puis une chaussure d'enfant. Et soudain, ce qui n'était qu'une excavation redevient une famille. Voilà pourquoi les fosses dérangent. Parce qu'elles rendent le mensonge impossible. On les creuse pour cacher : elles finissent par révéler. On les remplit pour faire disparaître : elles deviennent une preuve. On les referme pour imposer le silence : elles deviennent une parole. [...] elles possèdent un pouvoir immense : celui de dire officiellement ce que personne ne pourra plus contester. Que ces femmes, ces hommes, ces enfants ont existé. Qu'ils ont été assassinés parce qu'ils étaient Tutsi. Et que ceux qui ont participé à cette entreprise d'extermination doivent répondre de leurs actes. Parce qu'un crime contre l'humanité ne vieillit pas. Parce qu'un génocide ne s'efface pas. Parce que la dignité humaine n'a pas de prescription. Et parce que, lorsqu'une Cour d'assises rend sa décision, elle ne parle pas seulement au nom du peuple français : elle parle au nom de l'humanité, lorsque celle-ci a été niée".

Maître Gisagara, avocat de la Communauté Rwandaise de France :

"Ils ont été victimes d'une entreprise de la mort, dans laquelle Eugène Rwamucyo a été associé ! Et après ces cinq (5) semaines de débats, il n'y a plus aucun doute que celui-ci entretenait des liens forts avec les idéologues et responsables du génocide. [...] Oui, Eugène Rwamucyo et ses amis se sont associés dans une entreprise de la mort, d'un effacement jusqu'à la mémoire de leur victime".

"Les fosses communes sont l'expression d'un ultime mépris, elles constituent une plaie ouverte, une plaie qui ne peut jamais cicatriser".

"Eugène Rwamucyo vous demande de considérer qu'il s'agissait d'une guerre civile, où tout le monde a tué tout le monde. C'est exactement ce type de discours que la justice française a condamné dans le jugement Onana".

"Eugène Rwamucyo a contrôlé et supervisé l'avant dernière étape du génocide, l'enfouissement des corps. Aujourd'hui il complète la dernière étape, la négation ; en faisant passer ce génocide pour une banale guerre civile".

"Celui qui a survécu au génocide ne détient qu'un petit bout de son histoire, là où il était

terré, pour échapper à la mort. Mais la réalité du génocide réside d'abord, dans la mémoire des tueurs, parce que ce sont eux qui ont tout vu".

"En rendant votre décision, vous ne ferez pas seulement un acte de justice, vous ferez également, une œuvre d'humanité".

Maître Zarka, avocat du CPR :

"529 personnes sont devant vous, avec moi. 529 personnes sont dans cette salle, dans laquelle elles ne rentrent pas. Il y a aussi des milliers de morts : ces vieillards, ces grand-mères, ces grands-pères, qui n'ont jamais vu le FPR et qui sont morts, dans la plus grande apocalypse".

"Nous avons eu une semaine et demie de propos négationnistes, et 3 jours, pour que les victimes puissent témoigner : ce calibrage d'audience est injuste, pour ne pas dire obscène. Elles auraient mérité des jours, pour vous raconter, pour pouvoir vous dire ! C'est le procès de l'accusé, certes, mais c'est aussi le procès de la souffrance (...). Elles auraient pu vous dire, elles auraient pu se libérer. [...] Elles auraient pu aussi vous raconter les familles, les mariages où il n'y a plus personne, les enterrements où il n'y a personne non plus. [...] Et face à ce monde complètement vide, désarticulé, il y a des associations, il y a le CPR, qui fait un travail formidable ! Et Monsieur Gauthier est venu vous raconter leur vie familiale sacrifiée, la vie sacrifiée de ses enfants, un travail monumental. [...] Les parties civiles vous ont livré ce qu'elles sont de plus sincères : Il y a aussi la souffrance et la douleur de ceux qui n'ont pas pu témoigner".

Sur Eugène Rwamucyo : "Il a enseveli des milliers et des milliers de cadavres, comme une pollution, comme des déchets ! Et il nous dit qu'après lui (Eugène Rwamucyo), il n'y a plus personne pour raconter : Comment ose-t-on ? [...] Grâce aux preuves et face aux éléments qu'on lui présente, il n'a reconnu qu'un peu. Quelle honte !"

"Le CPR a eu une résilience ; il a eu une foi en la Justice. Le pardon pur, pardonner l'impardonnable, c'est ce que les victimes ont offert. [...] Les victimes comptent sur vous pour ne pas les effacer comme on a effacé leurs morts. Les morts comptent sur vous, pour

vous rappeler leur corps, les fosses, l'effacement et l'administration de la mort". Elle conclut en s'adressant aux jurés : "Il y a des moments où les morts vous écoutent".

Maître Laval, avocat du CPCR, prend la parole en dernier :

« La décision que vous allez rendre raisonnera à travers le monde". Elle n'aura pas d'écho simplement en France, et d'ailleurs on pourrait déplorer le peu de résonance que ce procès a dans la presse, occupée à autre chose. Mais croyez-moi, la décision que vous allez rendre va faire le tour de la terre. Parce que vous allez juger des crimes qui concernent l'Humanité dans son ensemble. Parce que les crimes que vous allez juger sont les crimes les plus hauts de la hiérarchie criminelle, les plus graves : ce sont les crimes de masse. Et ces crimes de masse, ils appartiennent au monde dans son ensemble. Votre mission est immense : ne croyez pas que je suis en train de produire un effet rhétorique, ce n'est pas ma préoccupation. Quand je vous dis que vous êtes un tribunal pour l'Humanité, ce n'est pas pour flagorner, ce n'est pas pour vous flatter, c'est parce que vous êtes exactement cela. Et c'est ce qui donne à la mission qui vous est impartie, un volume, une force, une résonance qui va bien au-delà de tous les verdicts qui peuvent être rendus par d'autres Cour d'Assises dans des affaires ordinaires".

"Bon, vous avez entendu parler du génocide : le mot a été 100 fois prononcé. Les témoins sont venus expliquer ce qu'il était, vous avez entendu parler de crimes contre l'Humanité, et ce sont des notions dont vous devez être pénétrés ! Parce que ce sont des notions extrêmement sensibles, qui couvrent des réalités extrêmement graves, tragiques ; et que bien évidemment, l'utilisation de ces notions, le maniement de ces concepts, vous appellent à la plus grande prudence, avec la plus grande application. Vous n'êtes donc pas des juges ordinaires. Vous n'êtes pas saisis d'un vulgaire assassin, ou de je ne sais quel voleur qualifié. Vous n'êtes pas non plus saisis de l'Histoire, de la politique. Vous n'êtes pas un tribunal pour l'Histoire, vous n'êtes pas une juridiction politique : 'vous êtes une juridiction judiciaire'. Votre mission n'est pas de vous prononcer sur l'Histoire du Rwanda. Que vous deviez la connaître est une chose ; mais ce n'est pas le sujet de votre réflexion, et ce n'est pas le sujet

de votre décision”.

“Le but d’un procès est de rendre justice, rien de plus. Donc toutes ces discussions, que nous avons entendues pendant ce procès, sur le régime politique du Rwanda, sur le FPR, et autres considérations sur la guerre au Congo : tout cela ne fait pas partie, et ne peut pas faire partie de votre décision. Ce n’est pas ce que vous avez à juger, vous n’avez pas à dire, – peu importe ce que vous en pensez par ailleurs – si le régime de Kagame est une dictature policière impitoyable : vous n’avez pas à vous prononcer sur cette question qui ne vous est pas posée, car ce n’est pas votre affaire. La question du FPR est revenue, comme les vagues qui viennent s’affaler sur la terre, de manière systématique ! Alors même que la logique de la question, la logique du rapprochement nous échappait complètement. Je comprends qu’Eugène Rwamucyo prétende que le régime de Kagame est un régime de dictature. Je comprends aussi qu’Eugène Rwamucyo considère que le fait générateur du génocide, et des bouleversements que le Rwanda a connus en 1994 et même avant, avait pour cause exclusive le FPR ! Une des rares fois où je me suis aventuré à poser une question sur ces deux rapports de 1993 et 1994, les 2 rapports attribuent la responsabilité de la situation au Rwanda au FPR : c’est une véritable obsession !! Il n’y a pas un mot sur les milices Interahamwe. Il n’y a pas un mot dans ses rapports sur les crimes commis à l’encontre des Tutsi. Tout n’est que FPR, dont l’ombre plane sur les rapports et donne une image fausse à la situation !”

Puis Maître Laval s’adresse à Maître Sztulman, avocat de la défense : *“ Franchement Alexandre, dire que les Tutsi, voire même le FPR, étaient dans les Interahamwe : cette bande de racailles assassines ! Insinuer et prétendre que les Tutsi auraient été assassinés dans des conditions épouvantables que nous connaissons, par des hommes qui étaient Tutsi, je vais vous dire : c’est une HONTE ! Je ne comprends même pas que vous vous soyez attaché à un argument de cette nature : surtout vous, surtout vous... Alexandre ! Je pense que vous avez, – et normalement sur ces questions, et nous en avons discuté ensemble – un discernement qui devait vous conduire à ne pas aller jusque-là ! Mais vous y êtes allé : vous avez organisé*

la défense d'Eugène Rwamucyo sur la base d'un fait qui est faux ! Le problème, c'est que c'est faux. Et même si les Tutsi, admettons, en devenant des traîtres, ont rejoint les Interahamwe, cela ne change rien à la réalité des massacres et à ses responsables !

Maître Laval s'adresse de nouveau à la défense : *"Je vous dis, et je vous dis même amicalement : cette défense n'est pas digne des avocats de votre qualité ; et je le dis tranquillement. Autre observation : Eugène Rwamucyo, depuis le début de ce procès, depuis l'origine, Monsieur Rwamucyo s'est présenté comme un intellectuel. Au Rwanda, dans les années 90, 93, 94, il se présentait comme un intellectuel ! Il a participé à des cercles d'intellectuels, et pas des moindres ; c'est donc une qualité qu'il a revendiquée et qu'il a longtemps assumée. Un jour vous avez dit devant la cour d'assise (s'adressant à la défense) : "Mais quand même un intellectuel ne pourrait pas cautionner des actes de telle nature", comme si sa qualité d'intellectuel le protégeait de la barbarie. Les intellectuels sont autant enclins au crime, et peut-être plus, parce qu'ils sont intellectuels. La culture ne protège pas de la barbarie, les intellectuels ont une responsabilité encore plus haute.*

« La personnalité d'Eugène Rwamucyo est très particulière, et mon confrère Thuan dit Dieu-donné en a parlé : il y a une certaine habileté et une forme d'opportunisme dans son comportement qui peut l'amener à dire tout et n'importe quoi. [...] Et Eugène Rwamucyo a l'audace de nous dire : "Je suis le témoin qui ne doit pas survivre !". Honnêtement, les bras nous en tombent. Et c'est une façon de prendre les choses de façon tordue, alors qu'il est accusé de complicité de génocide, de crimes contre l'humanité et de génocide, il est le témoin qui ne doit pas survivre ? ».

Après avoir été interrompu par Maître Cohen, qui a quitté l'assistance, Maître Laval reprend : *"Je voudrais rappeler la petite séance que nous avons eu jeudi, lorsque Michèle Siari, avec tout le talent qu'elle a, a fait pleurer monsieur Rwamucyo ; enfin toute proportion gardée. Elle lui a fait verser une larme. Et ce que je vais dire à ce propos, c'est que des larmes, nous en avons versé, au-delà de ce qui est concevable. Je me souviens du dernier voyage fait au*

Rwanda avec Alice Zarka, où nous sommes allés visiter le mémorial où il y avait des corps, des corps recouverts de chaux, enchevêtrés les uns avec les autres. Monsieur Rwamucyo : « Je ne sais pas si vous avez enterré les morts pour chasser les odeurs, mais ce que je peux vous dire, c'est que 30 ans plus tard, ces morts puaien. Ils puaien encore ». Que c'était épouvantable, qu'Alice, avec un courage extraordinaire, n'a pas voulu arrêter notre visite, en dépit de ce que je lui demandais de faire. Chère Michèle Siari, on pleurait ! Quand nous étions sur la colline de Kabuye : vingt-cinq mille (25.000) morts, est-ce que vous réalisez ? 25.000 morts... Quand nous étions sur cette colline, après avoir passé le mémorial qui a été construit et qu'on marchait sur un chemin de terre au milieu des maisons en terre, d'où sortaient comme des revenants les survivants du génocide, Michèle Siari, nous en avons versées, des larmes ! Et croyez-moi, on n'avait pas besoin qu'on nous y force. Ça venait naturellement, et nos parties civiles, nos 530 parties civiles, ces femmes et ces hommes, dont vous avez eu quelques échantillons, qui venaient lorsque nous étions à Gitarama avant la colline de Kabuye ; ils venaient pour se présenter, pour parler avec nous et nous raconter nos histoires. Michèle Siari : nous en avons vu des larmes, au-delà de ce que vous pouvez imaginer, au-delà de la goutte salée qui est sorti des yeux d'Eugène Rwamucyo. Ce n'est rien, face à un océan de tristesse et de désespoir."

Maître Laval ajoute : "Pour les enfouissements, juste quelques mots je l'ai déjà dit et je le répète : il n'y a pas d'un côté le bon docteur qui fait du sanitaire, et le militaire ou l'administratif, qui enfouit. Il n'y a pas ça, ce n'est pas vrai, cette distinction n'existe pas. Elle est complètement fictive ! Cette décision d'ensevelir était une décision planifiée ! Les ensevelissements de cadavres sont consubstantiels au génocide. Ils en sont partie intégrante. Ils en sont indissociables : celui qui a mis la main à ces opérations s'est compromis ! [...]Cet homme n'est pas un médecin, qui d'ailleurs n'a rien fait ! C'est un éboueur, qui a voulu débarrasser le terrain des ordures humaines ! Voilà ce que c'est ! Qui va croire qu'Eugène Rwamucyo était la seule personne au Rwanda à mener une opération sanitaire dans la région de Butare, quand dans toutes les régions, les cadavres étaient jetés par milliers, par centaines, dans des

milliers de fosses communes dont on nous a dit qu'elles faisaient 1m de profondeur, de surcroît ! Les cadavres ont été jetés comme des déchets ; et l'ensevelissement des cadavres, ce n'était pas par souci d'éviter les épidémies".

Maître Laval conclut à l'attention des jurés : *"Votre décision, c'est au vu des éléments qui vous sont apportés par toutes les parties. C'est la manière dont vous allez les apprécier en conscience. Vous n'aurez de compte à rendre à personne. C'est un débat entre vous et vous-même. Évidemment, vous allez échanger mais au final : c'est votre intime conviction qui va trancher. Et dans la tombe, l'œil regardait Caïn".* L'audience est suspendue à 19h42

La transcription de toute la journée est due à Jeanne BEAUJEAN

<https://www.ibuka-france.org/proces-en-appel-deugene-rwamucyo-a-la-cour-dassises-de-paris-24/>